

# MAAF ZEN JANVIER 2023

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉ  
À UN TITRE DE CRÉANCE OFFRANT UNE  
PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup>, ET  
PRÉSENTANT UN **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL  
PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE.**

*Winalto*

## ASSURANCE VIE WINALTO ET PER WINALTO RETRAITE\*

OFFRE LIMITÉE DU 2 JANVIER 2023 AU 14 AVRIL 2023  
(SOUS CONDITIONS ET SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ).

\* Uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats

Durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>, soit le 12/05/2031 : 8 ans.

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA)

**DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE**



## FONCTIONNEMENT DU SUPPORT

- **MAAF Zen Janvier 2023 est un support en unités de compte<sup>(1)</sup> adossé à un titre de créance.**
- Ce support offre à l'échéance, le 12 mai 2031, **le remboursement de l'intégralité du capital initialement investi<sup>(2)</sup>**. De plus, selon la performance de l'indice **iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR** (dénommé ci-après « l'Indice »), observée aux dates de constatation mensuelle, ce capital initialement investi<sup>(2)</sup> sera **majoré d'un gain brut<sup>(4)</sup> de minimum 17,20 %, avec un maximum de 64 %**.
- La durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital à l'échéance est de **8 ans** (à compter de la date de constatation initiale).
- **MAAF Zen Janvier 2023 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## UN REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS, LE 12 MAI 2031.

Le 28 avril 2023, le niveau de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR est retenu comme niveau initial de l'Indice.

Pendant toute la durée du support, lors de chaque date de constatation mensuelle (voir tableau ci-dessous), on observe la performance de l'Indice par rapport à son niveau initial (le 28 avril 2023). **Le remboursement final dépend de la performance de l'Indice observée aux dates de constatation mensuelle.**

Au bout de 8 ans, à la date d'échéance, le 12 mai 2031 :

**Si la plus haute performance observée de l'Indice est inférieure ou égale à +17,20 %, alors vous recevrez<sup>(3)</sup> :**

- **le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>,**
- majoré d'un **gain brut<sup>(4)</sup> de 17,20 %**.

**Si la plus haute performance observée de l'Indice est strictement supérieure à +17,20 % mais strictement inférieure à +64 % par rapport au niveau initial de l'Indice, alors vous recevrez<sup>(3)</sup> :**

- **le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>,**
- majoré d'un **gain brut<sup>(4)</sup> correspondant à la plus haute performance observée de l'Indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation mensuelle correspondante.**

**Si la plus haute performance observée de l'Indice est supérieure ou égale à +64 % par rapport au niveau initial de l'Indice, alors vous recevrez<sup>(3)</sup> :**

- **le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>,**
- majoré d'un **gain brut<sup>(4)</sup> de 64 %**.

### Dates de constatation mensuelle

29/05/2023 ; 28/06/2023 ; 28/07/2023 ; 28/08/2023 ; 28/09/2023 ; 30/10/2023 ; 28/11/2023 ; 28/12/2023 ; 29/01/2024 ; 28/02/2024 ; 28/03/2024 ; 29/04/2024 ;
28/05/2024 ; 28/06/2024 ; 29/07/2024 ; 28/08/2024 ; 30/09/2024 ; 28/10/2024 ; 28/11/2024 ; 30/12/2024 ; 28/01/2025 ; 28/02/2025 ; 28/03/2025 ; 28/04/2025 ;
28/05/2025 ; 30/06/2025 ; 28/07/2025 ; 28/08/2025 ; 29/09/2025 ; 28/10/2025 ; 28/11/2025 ; 29/12/2025 ; 28/01/2026 ; 02/03/2026 ; 30/03/2026 ; 28/04/2026 ;
28/05/2026 ; 29/06/2026 ; 28/07/2026 ; 28/08/2026 ; 28/09/2026 ; 28/10/2026 ; 30/11/2026 ; 28/12/2026 ; 28/01/2027 ; 01/03/2027 ; 30/03/2027 ; 28/04/2027 ;
28/05/2027 ; 28/06/2027 ; 28/07/2027 ; 30/08/2027 ; 28/09/2027 ; 28/10/2027 ; 29/11/2027 ; 28/12/2027 ; 28/01/2028 ; 28/02/2028 ; 28/03/2028 ; 28/04/2028 ;
29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029 ;
28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030 ;
28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031 ; 28/04/2031.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur (MAAF Vie), et ils sont sujets en cours de vie à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

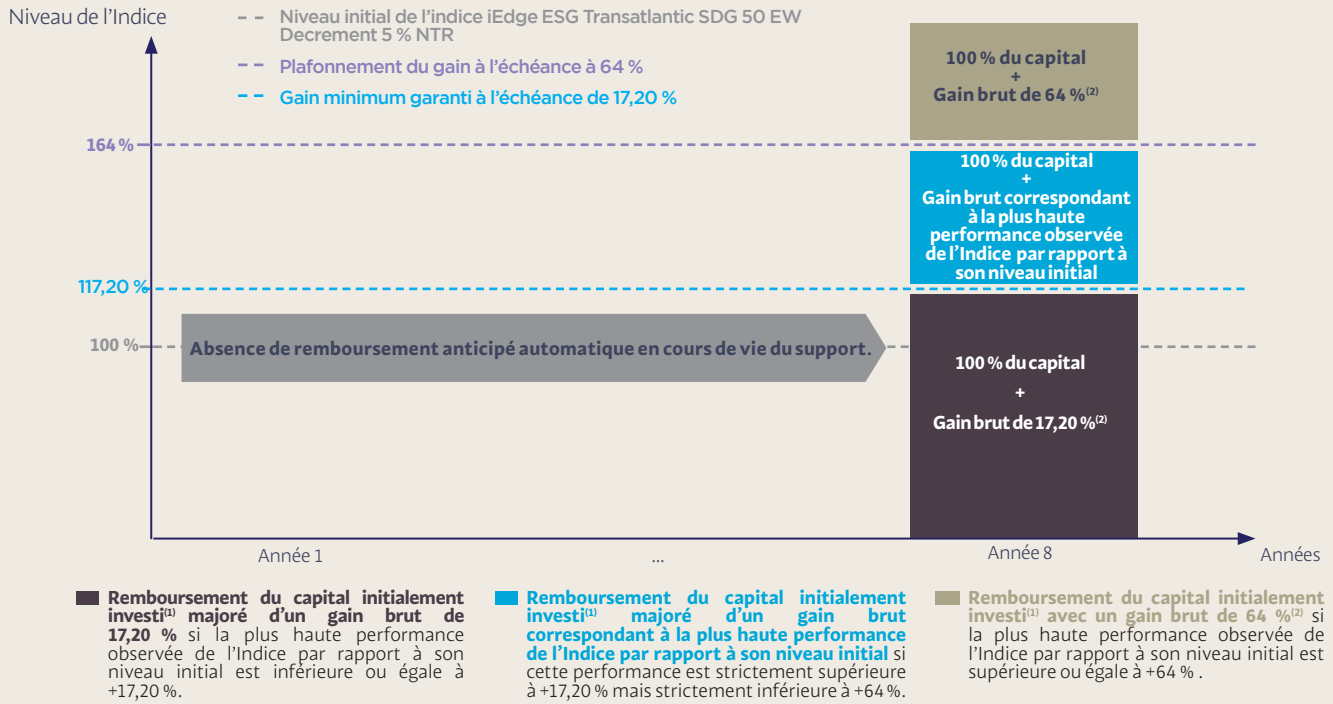
(3) Le montant dû à la date d'échéance (le 12 mai 2031) net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). Le support MAAF Zen Janvier 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

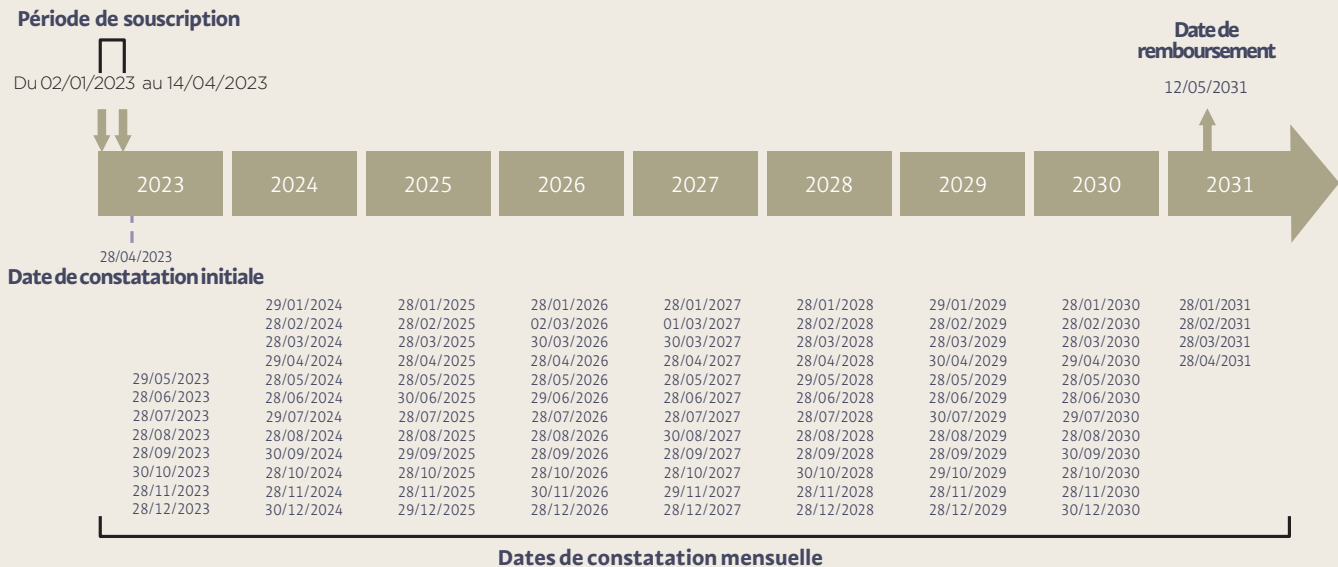
# ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Pendant la durée de vie du support MAAF Zen Janvier 2023, on observe la performance de l'Indice par rapport à son niveau initial lors des dates de constatation mensuelle.
- À l'échéance des 8 ans, le montant du remboursement dépend de la meilleure performance de l'Indice observée aux dates de constatation mensuelle, avec **un gain brut<sup>(2)</sup> plafonné à 64 %**.
- MAAF Zen Janvier 2023 offre à l'échéance des 8 ans, soit le 12 mai 2031, **le remboursement du capital initialement investi<sup>(1)</sup> majoré d'un gain brut<sup>(2)</sup> de 17,20 % minimum**.

## MÉCANISME DU SUPPORT



## DATES CLÉS



**Durée d'investissement pour bénéficier de la protection du capital à l'échéance<sup>(3)</sup>, soit le 12/05/2031 : 8 ans.**

**Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.**

- (1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).
- (2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
- (3) Sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

# SCÉNARIOS DE MARCHÉ

Niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 5% EW Decrement 5% NTR



Évolution de l'Indice :

— Scénario défavorable

— Scénario intermédiaire

— Scénario favorable

Niveau de remboursement du support, à l'échéance, en pourcentage du capital initialement investi<sup>(1)</sup> :

■ Scénario défavorable

■ Scénario intermédiaire

■ Scénario favorable

● Plus haute performance observée de l'Indice aux dates de constatation mensuelle

## Scénario défavorable

Baisse de l'Indice : pendant 8 ans, lors de chaque constatation mensuelle, l'Indice clôture en-dessous de son niveau initial

- Plus haute performance observée de l'Indice par rapport à son niveau initial : -10 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(1)</sup> + un gain brut<sup>(2)</sup> de 17,20 %, soit un total brut de **117,20 %** du capital initialement investi<sup>(1)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : 1,37 % (contre un taux de rendement actuariel net de -1,89 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice avec un niveau final de -10 %).

## Scénario intermédiaire

Hausse modérée de l'Indice : pendant 8 ans, lors de chaque constatation mensuelle, le niveau de l'Indice oscille entre -5 % et +30 % par rapport à son niveau initial

- Plus haute performance observée de l'Indice par rapport à son niveau initial : +30 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(1)</sup> + un gain brut<sup>(2)</sup> de 30 %, soit un total brut de **130 %** du capital initialement investi<sup>(1)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : 2,68 % (contre un taux de rendement actuariel net de 1,13 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice avec un niveau final de +15 %).

## Scénario favorable

Hausse importante de l'Indice : pendant 8 ans, lors de chaque constatation mensuelle, le niveau de l'Indice oscille entre 0 % et +70 % par rapport à son niveau initial

- Plus haute performance observée de l'Indice par rapport à son niveau initial : +70 %.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(1)</sup> + un gain brut<sup>(2)</sup> de 64 %, soit un total brut de **164 %** du capital initialement investi<sup>(1)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : 5,67 % (contre un taux de rendement actuariel net de 3,16 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice avec un niveau final de +35 %).

**Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.**

**Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.**

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 0,60 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

**Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement à l'échéance le 12 mai 2031, avec un gain brut<sup>(1)</sup> de 17,20 %, de 30 %, et de 64 %, selon les scénarios et conditions décrits précédemment en page 4.**

	À l'échéance le 12 mai 2031		
<b>Gain brut<sup>(1)</sup></b>	17,20 % <sup>(1)</sup>	30 % <sup>(1)</sup>	64 % <sup>(1)</sup>
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,60 %)	1,37 %	2,68 %	5,67 %

**Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MAAF Zen Janvier 2023 avant l'échéance.**

**Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.**

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# UN SUPPORT INDEXÉ À L'INDICE IEDGE ESG TRANSATLANTIC SDG 50 EW DECREMENT 5 % NTR

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR est un indice calculé et publié par SGX®, lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et la notation extra-financière. Il est composé de 50 entreprises de la zone euro et nord-américaines, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable.

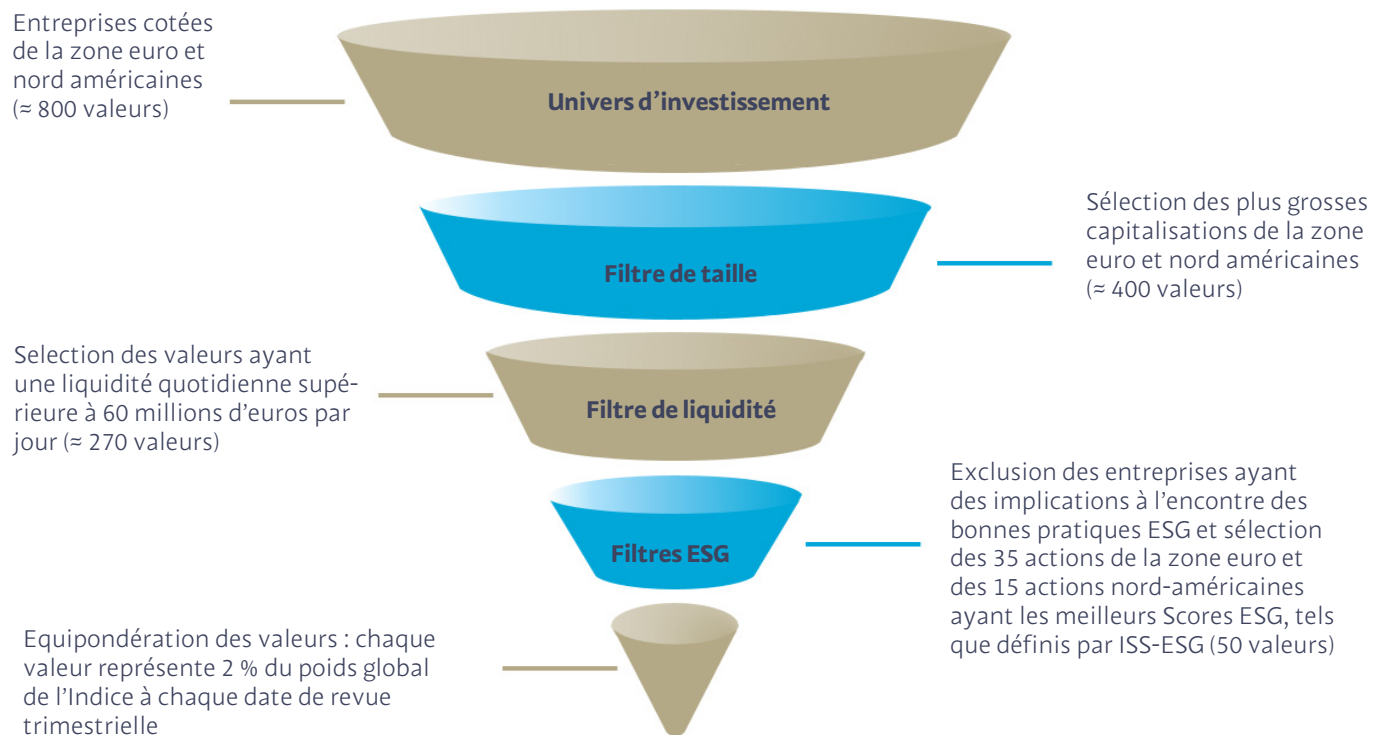
Parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone euro et américaines, les entreprises sont filtrées afin d'exclure celles ayant des implications à l'encontre des bonnes pratiques ESG. Cela permet de **sélectionner les 35 actions de la zone euro et les 15 actions nord-américaines ayant les meilleurs scores ESG tels que définis par ISS-ESG.**

L'Indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque valeur représente 1/50<sup>e</sup> du poids global de l'Indice à chaque date de revue trimestrielle.

**L'Indice est calculé de la façon suivante : en réinvestissant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne.** À titre d'information, le niveau moyen des dividendes payés sur les 8 dernières années s'élève à 2,88 % (Source : Bloomberg). Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

L'Indice est accessible entre autres sur le site <https://sgx.com/indices/products/sdgt50dn> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SDGT50DN Index)

## Méthodologie de sélection des sociétés



**iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 %  
NTR**

MAAF Zen Janvier 2023 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. **MAAF Zen Janvier 2023 ne constitue pas un titre de créance vert.**

# EVOLUTION DE L'INDICE IEDGE ESG TRANSATLANTIC SDG 50 EW DECREMENT 5 % NTR (SIMULÉE JUSQU'AU 21 DÉCEMBRE 2021)



Simulation des performances cumulées au 24 octobre 2022

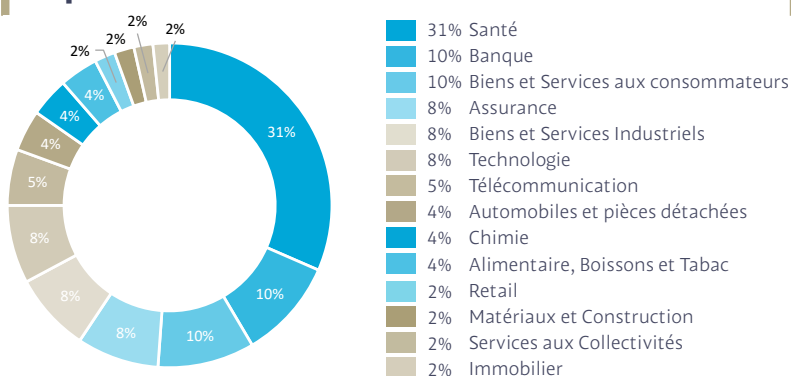
Période	Indice
1 an	-15,14 %
2 ans	9,50 %
4 ans	12,43 %
8 ans	28,35 %

Source : Bloomberg, à partir du 24/10/2014, jusqu'au 24/10/2022

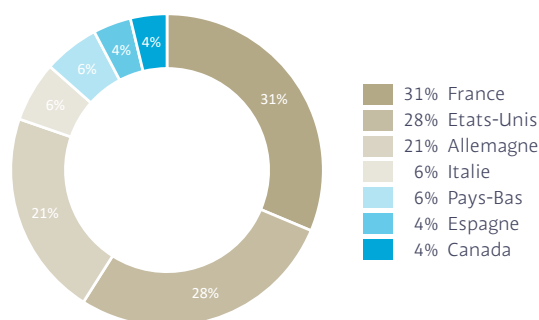
**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR a été lancé le 21 décembre 2021 à un niveau de 1.739 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

## Répartition sectorielle



## Répartition géographique



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 26/09/2022

## Composition de l'Indice

### Valeurs présentes dans l'indice IEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5% NTR

Abbott Laboratories	BCE Inc	E.ON SE	Koninklijke DSM NV	SAP SE
AbbVie Inc	Becton Dickinson and Co	Edwards Lifesciences Corp	Koninklijke Philips NV	Schneider Electric SE
Adidas AG	BNP Paribas	Eli Lilly & Co	L'Oréal SA	Siemens AG
Air Liquide SA	Bristol-Myers Squibb Co	EssilorLuxottica SA	Medtronic PLC	Société Générale
Allianz SE	Canadian National Railway Co	HCA Healthcare Inc	Merck & Co Inc	STMicroelectronics
ASML Holding NV	Centene Corp	Hermès International	Moët Hennessy Louis Vuitton	Telefonica SA
Assicurazioni Generali SpA	Cigna Corp	Industria de Diseno Textil SA	Muenchener	Tesla Inc
AXA SA	Crédit Agricole S.A.	Infineon Technologies AG	Orange SA	UniCredit SpA
BASF SE	Danone	Intesa Sanpaolo SpA	Pfizer Inc	Vinci SA
Bayerische Motoren Werke AG	Deutsche Post AG	Kering	Sanofi-Aventis SA	Vonovia SE

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 26/09/2022

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis SA, Garant de la formule, n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

## AVANTAGES

■ MAAF Zen Janvier 2023 vous permet de vous exposer à un indice composé des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone euro et des 15 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières nord-américaines, les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG : **iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR**.

## INCONVÉNIENTS

■ MAAF Zen Janvier 2023 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie en cas de sortie avant l'échéance** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour).

■ En investissant sur ce support, vous êtes exposé à **un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) **de l'Émetteur** (Natixis Structured Issuance SA) **et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant** (Natixis SA).

■ **Le gain est plafonné à un montant brut<sup>(3)</sup> de 64 % à l'échéance** dans le cas où la plus haute performance de l'Indice est supérieure ou égale à +64 % par rapport à son niveau initial.

■ À l'échéance des 8 ans, le 12 mai 2031, vous recevrez<sup>(2)</sup> le capital initialement investi<sup>(1)</sup> majoré de la plus haute performance observée de l'Indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation mensuelle<sup>(4)</sup> correspondante, avec **un gain brut<sup>(3)</sup> minimum de 17,20 %**, et dans la **limite d'un gain brut<sup>(3)</sup> de 64 %**.

■ À l'échéance des 8 ans, le 12 mai 2031, quel que soit le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial, **vous êtes protégé à hauteur de 117,20 % de votre capital initialement investi<sup>(1)</sup>**.

■ La durée d'investissement conseillée du support peut ne pas être adaptée à votre horizon d'investissement du contrat d'assurance-vie et notamment de votre contrat retraite.

■ L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. **Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne**. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

(1) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(2) Le montant dû à la date d'échéance (le 12 mai 2031) net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). Le support MAAF Zen Janvier 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie se poursuit.

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(4) Dates de constatation mensuelle : 29/05/2023 ; 28/06/2023 ; 28/07/2023 ; 28/08/2023 ; 28/09/2023 ; 30/10/2023 ; 28/11/2023 ; 28/12/2023 ; 29/01/2024 ; 28/02/2024 ; 28/03/2024 ; 29/04/2024 ; 28/05/2024 ; 28/06/2024 ; 29/07/2024 ; 28/08/2024 ; 30/09/2024 ; 28/10/2024 ; 28/11/2024 ; 30/12/2024 ; 28/01/2025 ; 28/02/2025 ; 28/03/2025 ; 28/04/2025 ; 28/05/2025 ; 30/06/2025 ; 28/07/2025 ; 28/08/2025 ; 29/09/2025 ; 28/10/2025 ; 28/11/2025 ; 29/12/2025 ; 28/01/2026 ; 02/03/2026 ; 30/03/2026 ; 28/04/2026 ; 28/05/2026 ; 29/06/2026 ; 28/07/2026 ; 28/08/2026 ; 28/09/2026 ; 28/10/2026 ; 30/11/2026 ; 28/12/2026 ; 28/01/2027 ; 01/03/2027 ; 30/03/2027 ; 28/04/2027 ; 28/05/2027 ; 28/06/2027 ; 28/07/2027 ; 30/08/2027 ; 28/09/2027 ; 28/10/2027 ; 29/11/2027 ; 28/12/2027 ; 28/01/2028 ; 28/02/2028 ; 28/03/2028 ; 28/04/2028 ; 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029 ; 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030 ; 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031 ; 28/04/2031.



### AVANT TOUT INVESTISSEMENT DANS CE PRODUIT, LES INVESTISSEURS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS DE BASE QUI INCLUT NOTAMMENT LES PRINCIPAUX RISQUES SUIVANTS :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus, pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

■ <b>Code ISIN</b>	FR001400DL48
■ <b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit français présentant <b>un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie</b> , émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n°22-203. Ce titre de créance offre une protection du capital à l'échéance.
■ <b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
■ <b>Garant</b>	Natixis SA (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+) <sup>(1)</sup> .
■ <b>Valeur nominale</b>	100 €
■ <b>Souscription</b>	Du 2 janvier 2023 au 14 avril 2023 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
■ <b>Durée d'investissement conseillée</b>	8 ans
■ <b>Commissions de distribution</b>	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,90 % du montant nominal des titres de créance détenus, et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
■ <b>Sous-jacent</b>	Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR. Code Bloomberg : SDGT50DN Index
■ <b>Dates clés</b>	<p><b>Date d'émission :</b> 02/01/2023</p> <p><b>Date de constatation initiale :</b> 28/04/2023</p> <p><b>Dates de constatation mensuelle :</b> 29/05/2023 ; 28/06/2023 ; 28/07/2023 ; 28/08/2023 ; 28/09/2023 ; 30/10/2023 ; 28/11/2023 ; 28/12/2023 ; 29/01/2024 ; 28/02/2024 ; 28/03/2024 ; 29/04/2024 ; 28/05/2024 ; 28/06/2024 ; 29/07/2024 ; 28/08/2024 ; 30/09/2024 ; 28/10/2024 ; 28/11/2024 ; 30/12/2024 ; 28/01/2025 ; 28/02/2025 ; 28/03/2025 ; 28/04/2025 ; 28/05/2025 ; 30/06/2025 ; 28/07/2025 ; 28/08/2025 ; 29/09/2025 ; 28/10/2025 ; 28/11/2025 ; 29/12/2025 ; 28/01/2026 ; 02/03/2026 ; 30/03/2026 ; 28/04/2026 ; 28/05/2026 ; 29/06/2026 ; 28/07/2026 ; 28/08/2026 ; 28/09/2026 ; 28/10/2026 ; 30/11/2026 ; 28/12/2026 ; 28/01/2027 ; 01/03/2027 ; 30/03/2027 ; 28/04/2027 ; 28/05/2027 ; 28/06/2027 ; 28/07/2027 ; 30/08/2027 ; 28/09/2027 ; 28/10/2027 ; 29/11/2027 ; 28/12/2027 ; 28/01/2028 ; 28/02/2028 ; 28/03/2028 ; 28/04/2028 ; 29/05/2028 ; 28/06/2028 ; 28/07/2028 ; 28/08/2028 ; 28/09/2028 ; 30/10/2028 ; 28/11/2028 ; 28/12/2028 ; 29/01/2029 ; 28/02/2029 ; 28/03/2029 ; 30/04/2029 ; 28/05/2029 ; 28/06/2029 ; 30/07/2029 ; 28/08/2029 ; 28/09/2029 ; 29/10/2029 ; 28/11/2029 ; 28/12/2029 ; 28/01/2030 ; 28/02/2030 ; 28/03/2030 ; 29/04/2030 ; 28/05/2030 ; 28/06/2030 ; 29/07/2030 ; 28/08/2030 ; 30/09/2030 ; 28/10/2030 ; 28/11/2030 ; 30/12/2030 ; 28/01/2031 ; 28/02/2031 ; 28/03/2031 ; 28/04/2031.</p> <p><b>Date de remboursement à l'échéance :</b> 12/05/2031</p>
■ <b>Cotation</b>	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
■ <b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
■ <b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
■ <b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
■ <b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis SA.
■ <b>Périodicité de la valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
■ <b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.
■ <b>Éligibilité du support</b>	Contrats d'assurance vie Winalto et PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats).

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).**

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie Winalto ou PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats) dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement à l'échéance prévue par le support (12 mai 2031). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie Winalto ou de votre contrat PER Winalto Retraite (uniquement dans le cadre de la formule de gestion libre de ces contrats). L'assureur (MAAF Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Le Document d'Informations Clés générique du contrat d'assurance vie Winalto et le guide de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site [www.maaf.fr/rubrique/Epargne](http://www.maaf.fr/rubrique/Epargne)

La notice d'information du contrat PER Winalto Retraite ainsi que l'annexe des supports disponibles sont consultables sur le site [www.maaf.fr/rubrique/Epargne](http://www.maaf.fr/rubrique/Epargne)

## AVERTISSEMENT

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec **MAAF Vie** qui commercialise **MAAF Zen Janvier 2023**. **La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF**. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE**. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 29 décembre 2022 (les « [Conditions Définitives](#) ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice IEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5% NTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.



### **MAAF Vie**

Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé  
RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le code des assurances  
N° TVA intracommunautaire : FR 82 337 804 819 - Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY

**Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr**

Date de rédaction de la brochure : 16 novembre 2022